

Limited Warranty

fi-70F

This Limited Warranty is provided to the original consumer and covers fi-70F scanners sold by or through PFU Canada Inc.

The warranty period for the scanners is twelve (12) months and the warranty period for the Options is ninety (90) days. During these periods, if the Scanners or Options are found to be defective in materials or workmanship during normal use, PFU Canada Inc. ("PCI"), or a PCI Authorized Service Agent, will repair, or in its sole discretion, replace the equipment in Canada, at no charge to the purchaser. Warranty repair or exchange may use new or equal replacement parts/units. The purchaser will be required to show date and proof of purchase by presenting the bill of sale and provide the serial number of the affected scanner.

This limited warranty does not cover and PFU Canada Inc. will not be responsible for the following:

- Products and Options not sold by or through PCI.
- Failure, damage, or defect caused by: (a) misuse, neglect, abuse, product tampering, alterations/modifications; (b) improper installation or failure to follow manufacturer instructions; (c) improper service, modification, or repair not performed by PCI or a service provider authorized by PCI; (d) usage of third-party or other non-OEM components, parts, assemblies, accessories, or modules; or (e) casualty, accidents, or transportation, including but not limited to, fire, flood, acts of God, or spills of food or liquids.
- Payments for labour or service by someone other than a PFU Canada Inc. Authorized Service Agent.

In addition, PFU Canada Inc. will not be responsible for the loss of time, mileage, inconvenience, loss of use of Scanners, their Consumables or Options, damage to purchaser or other persons or property caused by the Scanners, their Consumables or Options, or by their failure to work for any other incidental, punitive or consequential damages.

The warranty start date for the scanners will be deemed to be the earlier of the date purchased by the original end-user or one hundred and twenty days (120) after the date sold by or through PCI.

Subject to applicable law, PFU Canada Inc. reserves the right to make the final decision on any warranty issue that may be questionable.

This warranty is valid only when the Scanners, Options and Consumables are purchased in Canada through PFU Canada Inc. This warranty applies only to the original purchaser and is not transferable. Scanners with the serial number plate or model designation plate removed, altered, replaced or defaced are not covered by this warranty.

SUBJECT TO APPLICABLE LAW AND EXCEPT AS PROVIDED HEREIN, PFU CANADA INC. EXPRESSLY EXCLUDES:

- All warranties and conditions, whether expressed, implied or statutory, including but not limited to warranties and conditions of merchantability and fitness for a particular purpose; and
- Any agreements, representations, affirmations, warranties or conditions, whether oral or written, made by any agent, employee or representative of seller.

This warranty sets forth the entire responsibility of PFU Canada Inc. with respect to the Scanners, Options and Consumables. The purchaser's exclusive remedy is repair or replacement as stated herein. In no event shall PFU Canada Inc.'s liabilities exceed the cost of correcting defects as provided herein and any such liabilities will terminate upon expiration of the Scanners' twelve (12) month warranty periods or the Options' ninety (90) day warranty periods.

Contact

PFU CANADA INC.
2865 Bristol Circle, Suite 200
Oakville, Ontario L6H 6X5
Telephone: 1-800-263-8716
Website:
<https://www.pfu-ca.ricoh.com/en/>

Have a question?
Email us at:
sales@pfu-ca.ricoh.com

For warranty information: 1-855-305-1515

Garantie limitée

fi-70F

Cette garantie limitée est offerte au consommateur d'origine et couvre les numériseurs fi-70F vendus par PFU Canada Inc. ou par l'intermédiaire de PFU Canada Inc.

La période de garantie pour les numériseurs est de douze (12) mois et celle des options est de quatre-vingt-dix (90) jours. Au cours de ces périodes, si les numériseurs ou les options présentent des vices de matériaux ou de fabrication lors d'une utilisation normale, PFU Canada Inc. (« PCI »), ou un agent de service PCI autorisé réparera ou, à sa seule discrétion, remplacera l'équipement (au Canada), sans frais pour l'acheteur. La réparation ou l'échange sous garantie peut faire usage de pièces ou d'unités de rechange neuves ou équivalentes. L'acheteur devra présenter la date et la preuve d'achat en présentant la facture et en indiquant le numéro de série du numériseur concerné.

Cette garantie limitée ne couvre pas ce qui suit, et PFU Canada Inc. ne sera pas responsable des éléments suivants :

- Produits et options non vendus par l'entremise de PFU Canada Inc.
- Défaillances, dommages ou défauts causés par : (a) une mauvaise utilisation, une négligence, un abus, des modifications du produit; b) une installation inappropriée ou un non-respect des instructions du fabricant; c) un service, une modification ou une réparation inapproprié ou non autorisé; d) l'utilisation de composants, de pièces, matériels d'assemblages, d'accessoires ou de modules tiers ou autres que ceux du fabricant d'origine; ou (e) risques divers reliés aux accidents ou au transport, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, une inondation, un cas de force majeure ou déversement de nourriture ou de liquide.
- Les frais de la main-d'œuvre ou du service offert par une personne autre qu'un agent de service autorisé de PFU Canada Inc.

En outre, PFU Canada Inc. ne sera pas responsable de la perte de temps, du kilométrage, des désagréments, de la perte relative à l'utilisation des numériseurs, de leurs consommables ou options, de dommages à l'acheteur, à d'autres personnes ou aux biens causés par les numériseurs, leurs consommables ou options, ou encore par leur défaut de fonctionnement ni pour tout autre dommage accidentel, punitif ou consécutif.

La date de départ de la garantie pour les numériseurs sera estimée à être la plus ancienne des deux dates suivantes : soit la date d'achat de l'usager original ou cent vingt (120) jours après la date de vente par PCI ou l'intermédiaire de PCI.

Sous réserve des lois applicables, PFU Canada Inc. se réserve le droit de prendre la décision finale concernant tout problème relatif à la garantie qui pourrait être remis en question.

Cette garantie est valable uniquement lorsque les numériseurs, les options et les consommables ont été achetés au Canada par l'intermédiaire de PFU Canada Inc. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable. Les numériseurs dont la plaque de numéro de série ou la plaque d'identification du modèle a été retirée, modifiée, remplacée ou abîmée ne sont pas couverts par cette garantie.

SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES ET SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS LES PRÉSENTES, PFU Canada Inc. EXCLUT EXPRESSÉMENT :

- Toutes les garanties et conditions, qu'elles soient explicites, implicites ou légales, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties et conditions de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier;
- Tout accord, déclaration, affirmation, garantie ou condition, oral ou écrit, conclu par un agent, un employé ou un représentant du vendeur.

La présente garantie énonce l'entière responsabilité de PFU Canada Inc. En ce qui concerne les numériseurs, les options et les consommables. Le recours exclusif de l'acheteur est la réparation ou le remplacement, tel qu'indiqué dans les présentes. En aucun cas la responsabilité de PFU Canada Inc. ne peut dépasser le coût de correction des défauts comme prévu dans les présentes, et ces responsabilités prendront fin à l'expiration de la période de garantie de douze (12) mois du numériseur ou celle de quatre-vingt-dix (90) jours des options.

Coordonnées
PFU CANADA INC.
2865, Bristol Circle, bureau 200
Oakville (Ontario) L6H 6X5
Téléphone : 1-800-263-8716
Site Web :

<https://www.pfu-ca.ricoh.com/fr/>

Pour obtenir des informations sur la garantie :
1-855-305-1515

Vous avez une question?
Envoyez-nous un courriel à :
ventes@pfu-ca.ricoh.com